OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE, un compartiment du FCPE MULTIPAR SOCIALEMENT RESPONSABLE, Part : Classique (FR001400R7G6)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 30/10/2026

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.

Durée

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

Objectifs

Classification du compartiment : «Actions de pays de la zone Euro». A ce titre, le compartiment est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont, éventuellement, le marché français. L'objectif de gestion est de favoriser l'investissement dans des entreprises qui respectent les critères de responsabilité sociale et d'investir au minimum à 90 % sur les marchés actions de la zone euro en vue d'obtenir, sur une durée de placement de 5 ans minimum, une performance nette de frais égale à l'indicateur de référence EURO STOXX (EUR) RI, exprimé en euros, dividendes nets réinvestis. Le compartiment est essentiellement exposé aux entreprises composant l'indice de référence, mais peut être exposé accessoirement à des entreprises non incluses dans cet indice. Le compartiment est géré de manière discrétionnaire en respectant un filtre quantitatif puis qualitatif extra-financier qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon la politique mise en œuvre par la société de gestion et dans le respect des exigences du Label ISR. Le compartiment est investi au minimum à 90% en actions de la zone euro, le solde pouvant être investi en liquidités ou en OPCVM et/ou FIA monétaires. Le compartiment est investi en ligne directe et à titre accessoire en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA pour les sommes reçues en attente d'investissement. Le compartiment bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). La stratégie d'investissement repose sur une gestion active qui suit une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyse extra-financière et financière. La stratégie ISR concerne tous les investissements réalisés, qu'ils soient en lignes directes ou via des OPC, à l'exception des titres solidaires, et consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du compartiment est basée sur une approche dite Best-in-Class qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographie (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs. a) Stratégie ISR concernant les investissements en lignes directes : Le compartiment investit, à tout moment, au moins 90% de son actif net dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. A la suite ce cette analyse, le compartiment applique l'approche en « amélioration de note » pour la partie investie en actions, selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice Eurostoxx, après élimination d'au moins 30% des valeurs les moins bien notées de cet indice et des listes d'exclusions appliquées. En outre, pour l'ensemble de son portefeuille le FCP respecte les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité n° 3) et n° 13).
Les titres d'entreprises sélectionnés en dehors de l'indice de référence ne présentent pas de biais a priori en termes de zones géographiques et de secteurs. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds. Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; respect dans le cadre de ses investissements de la liste des exclusions prévues au sein du référentiel du label ISR en vigueur; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption. b) Stratégie ISR concernant les investissements indirects via des OPC : Les OPCVM et/ou FIA dans lesquels le compartiment investit ont pour au moins 90% d'entre eux le label ISR. c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. Analyse financière : Le gérant applique ensuite son modèle d'analyse fondamentale et financière afin de sélectionner les titres dans le portefeuille. La stratégie d'investissement s'appuie à la fois sur une allocation entre les marchés d'actions et de taux et sur une sélection active des instruments financiers émis sur ces marchés (actions, titres de créance, instruments du marché monétaire et actions ou parts d'OPC). Cette allocation dynamique ainsi que la répartition géographique des classes d'actifs actions, obligations et monétaires reposent sur une approche fondée sur l'appréciation de critères économiques, de valorisations et d'analyses techniques des marchés et sont régulièrement revues en fonction de l'évolution de ces derniers par l'équipe de Gestion. La sélection des actions est réalisée par nos gérants actions spécialisés, à partir d'une approche systématique et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant recherche fondamentale et analyse quantitative. Les instruments de taux sont sélectionnés par nos spécialistes en gestion obligataire et monétaire, en fonction de la duration cible prédéfinie, selon des critères de maturité et de qualité de l'émetteur. Les décisions d'allocation et de sélection des investissements sont prises dans un univers d'investissement global, puis déclinées dans le portefeuille de façon à ce que le risque de marché reste comparable à celui de l'indice de référence plus restreint. Le compartiment pourra, soit pour couvrir le portefeuille, soit pour réaliser son objectif de gestion, intervenir sur des instruments financiers à terme dans la limite de l'engagement de 100% l'actif net, sans entraîner de surexposition du portefeuille.

Autres informations : Les revenus et produits des avoirs compris dans le compartiment sont obligatoirement réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles. Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur de parts dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale ou d'un PER compte-titres, et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement, ou au gestionnaire de votre PER dans le cadre d'un PER assurantiel et doivent parvenir auprès du dépositaire selon les modalités prévues dans le règlement.

Investisseurs de détail visés

La part Classique est réservée aux entreprises pour lesquelles les coûts de gestion sont à la charge des compartiments. Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : BNP PARIBAS, EPSENS, AMUNDI TENUE DE COMPTE, NATIXIS INTEREPARGNE
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment du FCPE MULTIPAR SOCIALEMENT RESPONSABLE. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le règlement et les rapports périodiques du FCPE. L'actif et le passif des différents compartiments du FCPE sont ségrégués.
- Le règlement, le(s) document(s) d'informations clés relatif(s) aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur votre espace personnel accessible depuis le site internet www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant de votre compagnie d'assurance et/ou sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10.000 EUR		Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	4.942,13 EUR	2.975,29 EUR
	Rendement annuel moyen	-50,58%	-21,53%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8.047,26 EUR	9.855,68 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,53%	-0,29%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10.928,87 EUR	14.985,64 EUR
	Rendement annuel moyen	9,29%	8,43%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14.288,52 EUR	20.011,88 EUR
	Rendement annuel moyen	42,89%	14,88%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2025.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.
En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.
En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	197,99 EUR	687,1 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,99%	1,08% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,50% avant déduction des coûts et de 8,43% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 1,25% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 125 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2025.	69,13 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	3,87 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.
La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le réglement.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats de parts permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le règlement du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Les performances et scénarios de performance passées du Produit sont disponibles sur le site internet https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/ et/ou sur le site internet www.bnpparibas-am.com ou sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou, le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

- Ce Produit a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou *swing pricing* dont les dispositions sont définies dans son prospectus.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : http://www.amf-france.org /rubrique : Le Médiateur.